



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz
CONSEIL COMMUNAL

Le 31 octobre 2017

Préavis N° 11/2017 concernant la dépense
pour les frais d'étude du renouvellement du
téléski de la Châ sur le domaine skiable des
Pléiades

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du conseil communal de St-Légier - La Chiésaz du
30 octobre 2017 présidée par Madame Gabrielle Pasche, présidente.

Le conseil communal de St-Légier-La Chiésaz,

vu le préavis N° 11/2017,

où les rapports de commissions chargées de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**a accepté à la majorité moins 7 avis contraire et 12 abstentions, les conclusions du
préavis municipal, à savoir :**

- autoriser la municipalité à exécuter les travaux tels que décrits dans le présent
préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- octroyer à la municipalité la dépense pour les frais d'étude de CHF 90'500.- ;
- amortir cette dépense sur une période maximum de 10 ans.

Ainsi délibéré et voté en séance du conseil communal du 30 octobre 2017.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente

Gabrielle Pasche



La secrétaire

Séverine Rotondo